



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique des transports

Question écrite n° 587

### Texte de la question

Reprenant les termes de la question qu'elle avait posée en avril 2004 sous la XIIe législature, demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de lui indiquer région par région, quel était au 1er janvier 2006, le taux de réalisation du contrat de plan pour ce qui est d'une part des infrastructures ferroviaires et d'autre part des infrastructures routières et autoroutières. Elle souhaiterait également qu'il lui indique les deux taux correspondant à la moyenne nationale.

### Texte de la réponse

Les taux de réalisation des contrats de plan relatifs aux infrastructures ferroviaires, région par région au 1er janvier 2006, pour ce qui concerne la participation de l'État, sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour le volet ferroviaire, la moyenne nationale était d'environ 44,3 % au 1er janvier 2006.

RÉGION	TAUX D'EXÉCUTION DU CPER ferroviaire au 1er janvier 2006
Alsace	60,6 %
Aquitaine	64,4 %
Auvergne	32,9 %
Basse-Normandie	12,7 %
Bourgogne	69,7 %
Bretagne	52,9 %
Centre	16,2 %
Champagne-Ardenne	55,2 %
Corse	33,7 %
Haute-Normandie	55,0 %
Franche-Comté	22,1 %

Ile-de-France	3,6 %
Languedoc-Roussillon	34,4 %
Limousin	37,4 %
Lorraine	81,8 %
Midi-Pyrénées	74,4 %
Nord - Pas-de-Calais	20,6 %
Pays de la Loire	31,9 %
Picardie	37,1 %
Poitou-Charentes	41,4 %
PACA	42,7 %
Rhône-Alpes	42,6 %

Les taux de réalisation des contrats de plan relatifs aux infrastructures routières et autoroutières pour ce qui concerne la participation de l'État, y compris les programmes régionaux d'aménagement et de sécurité (PRAS) sont les suivants. La moyenne nationale associée est ainsi les 64,6 %.

RÉGION	TAUX D'EXÉCUTION DU CPER routier et autoroutier au 1er janvier 2006
Alsace	63,4 %
Aquitaine	61,4 %
Auvergne	64,5 %
Basse-Normandie	65,3 %
Bourgogne	63,8 %
Bretagne	64,6 %
Centre	62,8 %
Champagne-Ardenne	67,6 %
Haute-Normandie	67,2 %
Franche-Comté	61,0 %
Ile-de-France	66,0 %
Languedoc-Roussillon	64,4 %

Limousin	68,0 %
Lorraine	63,4 %
Midi-Pyrénées	64,7 %
Nord - Pas-de-Calais	63,0%
Pays-de-la-Loire	62,1 %
Picardie	66,7 %
Poitou-Charentes	67,8 %
PACA	66,4 %
Rhône-Alpes	62,2 %

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 587

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** Écologie, développement et aménagement durables

**Ministère attributaire :** Écologie, développement et aménagement durables

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 2007, page 4812

**Réponse publiée le :** 13 novembre 2007, page 7068